

Toute l'actualité de votre commune

LA ROMAGNE

le FLASH infos

ETE 2024

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL

P2

VIE ASSOCIATIVE

FLASH

P4

INFOS DIVERSES

FLASH

P7

LA MAIRIE INFORME

FLASH

P8

Agenda

FLASH

P11

Souvenir d'une journée historique !

Passage de la Flamme Olympique

Le 28 mai 2024



■ CONSEIL DU 19 avril 2024

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

Madame le Maire décide d'ajouter un point 5bis relatif à une demande de gratuité de l'Espace Galerne

1 – Convention tripartite SIEML-ORANGE-COMMUNE / Effacement des réseaux

La convention a pour objet la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux situés rue de Bel-Air et rue Nationale.

La convention précise le financement des travaux, à savoir :

a/ Pour la collectivité :

- . Le coût de la réalisation de la tranchée aménagée et des infrastructures communes de génie civil
- . Les frais de fourniture et pose des matériels d'installations de communications électroniques
- . Les frais de maîtrise d'ouvrage

b/ Pour Orange :

- . Les études permettant de définir les éléments destinés à compléter l'avant-projet
- . 100 % des dépenses d'études et de réalisation des travaux de câblage en souterrain
- . La vérification des installations de communications électroniques
- . La dépose du matériel aérien (câbles, supports)

Le coût global de cette opération à la charge de la commune s'élève à 86.875,15 €, répartis comme suit :

61.100,70 € (génie civil télécommunications, coût de la présente convention)

+ 25.774,45 € (éclairage public).

Les travaux sont terminés mais la réception du chantier a été refusée compte-tenu de la finition de voirie. L'entreprise doit refaire les travaux avant le 28 mai.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Les poteaux et les câbles seront enlevés après la flamme.

2 – Acquisition d'un système de vidéoprotection – Devis SIEML

Le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 27 février 2024, d'acquérir un système de vidéoprotection pour un montant de 16.033 euros HT.

Afin de pouvoir alimenter ce système, une intervention sur deux candélabres doit être effectuée par le SIEML.

Le devis pour le candélabre de la rue de Bel-Air est parvenu en mairie. Il s'élève à 1.880,55 €. Le SIEML participant à hauteur de 35 %, le reste à charge pour la commune serait de 1.222,36 euros. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le devis relatif au deuxième candélabre situé au carrefour de la Maraterie s'élève à 1.160,85 €. Le SIEML participant à hauteur de 35 %, le reste à charge pour la commune serait de 754,55 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 - Charte en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables de Cholet Agglomération

En Pays de la Loire, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) fixe, entre autres, l'objectif d'atteindre 100 % de la consommation d'énergies régionales par des énergies renouvelables et la neutralité carbone à l'horizon 2050. Ainsi dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Cholet Agglomération conduit la stratégie politique suivante :

Tendre vers une décarbonation totale et préserver la qualité de l'air, notamment en réduisant la consommation d'énergie, en augmentant la production d'énergies renouvelables et en développant les puits de carbone,

Conforter la richesse environnementale et écologique, notamment la biodiversité, et renforcer le « poumon vert » de l'agglomération,

Assurer une gestion équilibrée et durable de l'eau.

Face à la multiplication des sollicitations des porteurs de projets auprès des élus locaux, et pour appréhender ces projets au-delà de l'échelon communal, Cholet Agglomération propose de se doter d'une charte commune afin de partager les conditions du développement local des énergies renouvelables en vue de développer des projets de qualité, intégrés au mieux dans l'environnement et le paysage local tout en maîtrisant les retombées économiques sur le territoire.

Cette charte encadre les projets d'énergies renouvelables de tout type (solaire, éolien, méthanisation, géothermie, biomasse...) et localisés sur le territoire de Cholet Agglomération, avec une attention particulière pour les projets éoliens, solaires d'ampleur et de

méthaniseurs. Elle vise à identifier les engagements de ses signataires et leurs attentes vis-à-vis des porteurs de projets. Le cas échéant, des dispositifs d'accompagnement ou de soutien seront proposés, filière par filière.

Le conseil municipal accepte la signature de cette charte par 13 voix « Pour », 4 abstentions et 1 « Contre »

4 – Service de restauration scolaire

a/ Choix du prestataire

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs prestataires quant à la fourniture des repas, en liaison chaude, en liaison froide, avec ou sans la prise en compte de la loi Egalim.

La commission a débattu de cette consultation : l'avantage de la liaison chaude permet de modifier le nombre de repas commandés au jour le jour, alors qu'en adoptant la liaison froide, le nombre de repas doit être commandé la veille. De plus, les charges seraient plus importantes, notamment en matière d'électricité, compte-tenu de l'obligation de réchauffer les plats. La commune décide à l'unanimité de confier la fourniture des repas en liaison chaude à la société Convivio. Le coût par repas est fixé à 3,1409 euros TTC.

b/ Tarif du repas facturé aux familles

Compte-tenu du prix facturé par Convivio fixé à 3,1409 euros TTC par repas, la commission Cantine propose de fixer le prix du repas facturé aux familles à 4,48 € tout en maintenant le forfait de 4 €/enfant et par mois.

Le reste à charge pour la commune serait ainsi de 1,29 euros par repas.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

5 – Bibliothécaire – Régime indemnitaire

Nelly Loizeau quitte la séance.

Le conseil municipal a, lors de sa séance du 10 novembre 2023, créé un poste de bibliothécaire pour 10h30/semaine, en tant qu'Adjoint du patrimoine principal.

Lors de sa séance du 22 mars 2024, le conseil municipal a modifié le poste en tant qu'Adjoint du patrimoine.

Or, aucun régime indemnitaire n'a été validé par le conseil municipal.

Madame le Maire propose d'instaurer l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA (Complément indemnitaire annuel).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité. Le montant du régime indemnitaire versé à la bibliothécaire sera fixé par arrêté du maire.

5 bis – ORPAC

Nelly Loizeau reprend sa place.

L'Office des Retraités et Personnes Agées du Choletais (association loi 1901) est une plate-forme de coordination et de promotion de toutes initiatives prises ou à prendre en faveur des retraités et personnes âgées, fonctionnant avec le soutien de Cholet Agglomération. Ils souhaitent réserver l'Espace Galerne un après-midi en mars 2025 et demande la gratuité de cette utilisation.

Le conseil décide de ne pas autoriser la gratuité de la salle par souci d'équité envers les associations locales.

6 – Questions et Informations diverses

a/ DIA maison 8 rue des Alouettes

Il s'agit de la vente d'une maison située 8 rue des Alouettes, cadastrée AI 38, d'une superficie de 669 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

b/ DIA maison 3 rue du Gai Logis

Il s'agit de la vente d'une maison située 3 rue du Gai Logis, cadastrée AI 96, d'une superficie de 594 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

c/ Conseil Municipal – changement de date

La réunion du conseil municipal fixée au vendredi 28 juin est avancée au jeudi 27 juin.

"Le passage de la flamme olympique à La Romagne le 28 mai dernier aura coûté 10980€ dont les principales dépenses concernent :

- 4492€ location de matériel (WC, sonorisation)
- 3151€ fourniture de gobelets, tee-shirts et restauration aux associations & bénévoles
- 1486€ prestations de services (Croix rouge, vigiles)

La fourniture, l'installation et le démontage des blocs bétons, des ganivelles et de la tribune rue des sports ont été pris en charge par Cholet Agglomération."

■ Bibliothèque « Point virgule »

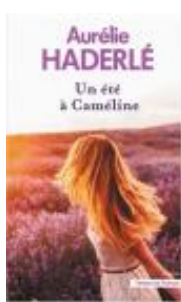
Pour vous accompagner pendant les vacances, la bibliothèque reste ouverte tout l'été mais avec des horaires aménagés :

du 17 juillet au 21 août inclus : ouverture uniquement le mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 19h.

Profitez de vos vacances pour pousser la porte de la bibliothèque !

L'équipe des bénévoles reste mobilisée pour vous accueillir et vous renseigner.

En panne d'inspiration ? Voici quelques idées :



Belles lectures et bonnes vacances.

■ Club du Temps Libre



Le Club du Temps Libre vous informe : congés été club fermé en juillet et août

Reprise des après-midis club : le 5 septembre de 14h à 17h30

Jeudi 29 août : pique-nique salle Bel-Air

Programme Sorties :

24 juillet : journée Terra Botanica

Du 8 au 13 septembre : voyage en Aveyron

Mercredi 2 octobre : journée « Citrus événements » Saint Hilaire de Loulay

■ Centre Socio Culturel OCSIGÈNE



12 juillet : 18h00 – 22h30 Parc de la Mairie de La Romagne Soirée Fouace avec la fanfare le KIF

20 septembre : 18h30 inauguration Espace Jeunes de La Romagne suivi d'une soirée Hot Dog (sur inscription jusqu'au 19 septembre à : jeunesse@ocsigene.fr ou sms : 07.81.48.90.65

Participation de 3€

21 septembre : Fête du Centre à Bégrolles en Mauges (programmation à venir)

27 septembre : 18h30 pour les 11/18 ans à l'Espace Jeunes de La Séguinière Forum du Projet Jeunes

Ce temps est destiné aux jeunes et aux parents dans le but de présenter les projets d'animations pour l'année 2024/2025. Les jeunes pourront aussi proposer des envies et des idées.



Quelques projets à venir :

- Projet « caisse à savon » : vient constituer un groupe pour construire ta caisse à savon et participer à une course !
- Projet « Soli'Go » Grèce, séjour solidaire : la finalité du projet est un séjour d'environ 10 à 12 jours dans une association d'hébergement pour adultes en situation de handicap en Grèce afin de réaliser un chantier de jeunes bénévoles solidaires. Début du projet en octobre.
- Projet : borne d'arcade
- Projet : séjours été



■ Gymnastique Romagnonne

PORTES OUVERTES : les lundis 9 et 16 septembre 2024, et les mardis 10 et 17 septembre 2024, à la salle polyvalente (complexe sportif)

Notre association vous propose des cours de gym pour adultes pour un entretien physique dans une ambiance conviviale et détendue. Les cours d'une heure se déroulent le lundi soir et/ou le mardi matin, au complexe sportif, de début Septembre à fin Juin.

LUNDI à 20H00 : une première partie dynamique avec du renforcement musculaire, du cardio training, des ateliers... et une seconde partie plus douce avec du Pilates, du stretching et de la relaxation.

MARDI à 9H30 : renforcement musculaire doux, souplesse, motricité, équilibre ... Tout pour conserver la forme en douceur.

Les cours sont dispensés par Chloé BESNARD, une jeune animatrice diplômée d'Etat, sympathique, énergique et à l'écoute de chacune. Du matériel est à notre disposition: steps, élastiques, haltères, ballons, bâtons...

Cotisation annuelle de 85€ pour un cours par semaine, inscription possible tout au long de l'année.

Pour tout renseignement : gym.romagnonne@gmail.com

■ Association Verte Vallée

Toutes les manifestations ont lieu à la Résidence Verte Vallée à 14h30 et sont ouvertes à tous.

Dates à retenir :

Mercredi 18 septembre : après-midi danse avec un groupe de Country

Jeudi 24 octobre : Loto géant à la Résidence Verte Vallée – inscriptions à 13h30 prix des cartes 2.5€ pour 1 carte 7€ pour 3 cartes

■ Don du Sang

Mardi 16 juillet 2024 de 16 h 30 à 19 h 30
à l'Espace Galerne



Mobilisons-nous pour le don de sang !

Avec les périodes de vacances scolaires, les jours fériés et le retour des beaux jours, les collectes de sang ont enregistré une faible fréquentation. Aujourd'hui, les réserves de produits sanguins se sont affaiblies. Nous sommes, depuis de nombreuses années, engagés en faveur du don de sang, et nous vous encourageons à aller donner votre sang dans les jours qui viennent en prenant rendez-vous dans une collecte ou une maison du don. Pour savoir où donner, rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr ou sur l'appli Don de sang.

■ Comité des Fêtes

Après quelques années d'absence, c'est le retour du GRAND PIQUE-NIQUE ROMAGNON !

Notez vite la date du **14 septembre** et retrouvons nous dans le parc de la mairie.

Plus d'informations dans les jours qui viennent, restez connectés sur Intramuros et sur le facebook du Comité : Comitésdesfêtes La Romagne.

Toute l'équipe du Comité vous souhaite un bel été

A très vite !



■ Culture et Loisirs : Romavoix

« Le chant c'est bon pour le moral, il redonne confiance en soi, c'est un sport à part entière, il soulage les douleurs, il améliore les facultés cognitives... »

Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous serons ravis de vous accueillir dans notre chœur.

Nous répétons chaque mardi de 18 à 19h30 salle municipale (si certaines personnes sont prêtes à nous rejoindre mais l'horaire ne convient pas, nous pouvons modifier celui-ci), même sans connaître le solfège vous pouvez intégrer le groupe.

Nos répétitions reprennent le mardi 17 septembre, nos portes sont ouvertes gracieusement pour plusieurs répétitions .

Pour tout renseignement vous pouvez appeler :

Danièle Cléon : 0631292201

Béatrice Patarin : 0670026596



■ Courage et Force pour Johan

L'association « Courage et Force pour Johan » prépare son 1^{er} événement, alors notez la date et préparez vos baskets pour : le 1^{er} Septembre 2024 à La Romagne !

Pour que tout se passe au mieux, des petites mains nous seront indispensables.

N'hésitez pas à vous faire connaître sur :

courage-force-johan.fr rubrique Nous contacter

courageetforcepourjohan@gmail.com Objet : 1^{er} septembre

Facebook : en message privé



■ Multi Act' Enfance : Bourse aux jouets

Date à retenir :

Samedi 19 octobre 2024 : Bourse aux jouets



■ Stella Tennis de Table

Cette saison sera marquée par le passage de la flamme olympique à la salle LA STELLA.

Le club remercie vivement le département de Maine et Loire et sa présidente Florence Dabin pour cette marque de confiance envers le club.

Ce fut beaucoup de travail mais une aventure exceptionnelle pour les bénévoles du club. Cette journée restera marquée à jamais dans l'histoire du club.



Un très bon souvenir qui laissera des traces...

Vous désirez pratiquer le tennis de table en LOISIR, ou bien le PING VIRTUEL, alors contactez le club. Vous pouvez aussi prendre contact avec notre Stellacadémie pour prendre un cours d'initiation ou de perfectionnement. Consultez le site du club ou appelez Brice au 06 64 24 11 93

■ Repas des aînés – samedi 12 octobre 2024



Comme chaque année, la municipalité organise son traditionnel "Repas des aînés" qui réunit les Romagnons de 70 ans et plus.

Cette année, il aura lieu le **samedi 12 octobre 2024**.

Si vous êtes né(e) avant le 1er janvier 1955 et que vous n'avez pas reçu d'invitation avant le 22 septembre, merci de vous faire connaître à la Mairie.

■ Fermeture estivale de la boulangerie « Tartines & moi »

Du 15 juillet au 04 août 2024 inclus :



Le dépôt de pain sera assuré par le bar-tabac « Le Romagnon ».

Les dates et heures d'ouvertures seront affichées dans les 2 commerces avant les congés de la boulangerie.

■ Fermeture estivale du bar, tabac, presse « Le Romagnon »

Du 3 août au 27 août 2024 inclus :



Le bar, tabac, presse « Le Romagnon » assurera la permanence de dépôt de pain lors de la fermeture de la Boulangerie « Tartines et moi »

■ Résidence Verte Vallée : logements vacants

Formule intermédiaire entre le domicile et un EHPAD, une Résidence Autonomie (auparavant appelée foyer-logement) est un **mode d'hébergement collectif non médicalisé** accueillant des **personnes âgées autonomes** mais qui ont besoin d'un cadre sécurisant et occasionnellement d'être aidées.

A ce jour, la Résidence Verte Vallée dispose de quelques logements vacants :

- 3 T1 de 32.91 m²
- 1 T2 de 51.40 m² (pour un couple)



Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez des personnes dans votre entourage qui pourraient l'être, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de Mme Magaly CHAUMET

Tél. : 02.44.09.86.40

Par mail : mchaumet@choletagglomeration.fr

■ Recensement obligatoire

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement

Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Renseignements et contacts :

CSN Angers ☎ 09.70.84.51.51

<https://www.defense.gouv.fr/jdc/csn/coordonnees-du-csnj-angers>

✉ csnj-angers.confort.fct@intradef.gouv.fr



■ Offre d'emploi :



Nous recherchons deux personnes pour le restaurant scolaire.

Jours travaillés : lundi, mardi, jeudi, et vendredi sur la période scolaire

Temps travaillé par jour : 1h20 de 12h à 13h20

Ces emplois consistent à aller chercher les enfants à l'école à 12h, leur servir le repas, et les ramener sur la cour de l'école pour un temps de surveillance jusqu'à 13h20.

Ces emplois sont à pourvoir pour le 2 septembre 2024.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à vous adresser à la Mairie au : 02.41.70.32.50 ou par mail : mairie-laromagne49@wanadoo.fr

■ « Notre » Romagne



Une exposition aura lieu : **du 26 février au 12 mars 2025 Salle Municipale**

Sur l'histoire de « Notre » Romagne à partir du cadastre napoléonien. Dans le cadre culturel « Itinérance » avec l'appui des archives municipales et communautaire de Cholet.

BESOIN DE VOUS !

Lors de cette exposition, vous découvrirez, selon les documents que vous nous aurez fournis, l'histoire de votre lieu de vie.

Les photos actuelles et plus anciennes de votre maison, atelier, commerce, de votre ferme, de votre quartier, de l'église, des écoles, théâtre, lavoir, du cercle de l'union et de tout autre immeuble bâti sont nécessaires*



Pour participer à l'organisation et la documentation de cet événement contactez la mairie ou le 07 50 51 39 73 (laisser un message).

*Quête de documents : dès maintenant (Il n'y aura pas d'emprunt de vos documents mais seulement un scannage avec votre permission.)

■ Horaires d'ouverture de la Mairie

Le lundi et le vendredi	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30
Du mardi au jeudi	9 h à 12 h 30	
Le samedi	8 h à 12 h	

■ Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

De façon générale, pour les semaines incluant des jours fériés, l'organisation des tournées est décalée de 24 heures.



	Collecte des déchets
Bourg et Ecart	les jeudis, semaines impaires : ordures ménagères les jeudis, semaines paires : emballages ménagers

■ Fermetures pour congés d'été :



La Mairie : le samedi 10 août et le mercredi 21 août 2024

La Halte Garderie : du 29 juillet au 16 août 2024 inclus



Sur le Marché Hebdomadaire :

- « Chamoucha » sera absent les mercredis 7 et 14 août 2024
- « Séchet Primeur » sera absent les mercredis 7 et 14 août 2024
- « Chez Riri » boucher/charcutier sera absent du 14 août au 28 août 2024 inclus

■ Recherche Bénévoles : entretien régulier du cimetière et pour la cantine

Bénévolat entretien régulier du cimetière

Si vous disposez d'un peu de temps et que vous êtes intéressé (e) par du bénévolat, la commune vous propose de devenir bénévole chargé d'entretenir régulièrement le cimetière.

Si cela vous intéresse, faites-vous connaître auprès du secrétariat de mairie.

Bénévolat service cantine

Nous recherchons des personnes pour rejoindre le groupe de bénévoles qui aident le personnel du restaurant scolaire.

Le service commence à 12h. Il consiste à aller chercher les enfants à l'école, à leur servir le repas et ensuite les reconduire sur la cour de l'école pour les surveiller jusqu'à l'arrivée des enseignantes à 13h20.

Un planning est établi selon les disponibilités de chacun.

☎ : 02.41.70.32.50

✉ : mairie-laromagne49@wanadoo.fr



■ Baby sitting :



GUICHETEAU Lisa 12 rue Mozart 06.03.02.81.77

HAMON Marine 5 rue de la Vienne 06.42.75.91.16

MORILLON Chloé 3 rue du Poitou 07.67.57.33.80

VENDE Lesly 32 rue du Commerce 06.51.72.02.73

CLAIRAND Emma 13 rue du Vallon 06.43.84.81.43

Tarif à négocier entre les parties

Les jeunes de 16 ans et plus qui sont intéressés par ce service doivent s'adresser à la mairie :

☎ 02.41.70.32.50. ou par mail : mairie-laromagne49@wanadoo.fr

■ Démarchage à domicile

Restez vigilants !

Vous nous sollicitez régulièrement pour nous signaler des démarchages frauduleux. Avant toute chose nous vous conseillons de rester vigilants et rappelons que les services de la police ou de la gendarmerie sont à votre disposition.

1 Ne signez aucun document qui pourrait vous être remis

2 Ne communiquez aucune information bancaire

3 Conservez et collectez le maximum d'informations concernant votre interlocuteur (identité, documents etc.)

■ Passeports Biométriques et Carte Nationale d'Identité :

4 étapes pour effectuer une demande :



1. Je fais une pré-demande en ligne sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué
2. Je m'adresse à l'une des Mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes (ex : Cholet, Beaupréau, Mortagne sur Sèvre, Saint André de la Marche, le May sur Evre, et La Séguinière)
3. Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la même Mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
4. Je retire ma carte d'identité dans la Mairie où j'ai déposé ma demande

■ Propreté de la commune



Nous faisons appel à vous aujourd'hui pour nous unir dans une action communautaire importante : **le désherbage devant nos maisons.**

Le désherbage est un élément crucial de l'entretien de nos trottoirs et de nos espaces publics. Non seulement il contribue à améliorer l'esthétique de notre environnement, mais il favorise également la sécurité en éliminant les obstacles potentiellement dangereux pour les piétons.

Nous vous invitons donc à consacrer un peu de temps pour désherber le trottoir devant votre maison. Que ce soit en arrachant les mauvaises herbes à la main, en utilisant des outils de désherbage appropriés ou en appliquant des produits écologiques, chaque geste compte dans notre effort collectif pour maintenir notre commune propre et accueillante.

Ensemble, démontrons notre fierté pour notre commune et notre engagement envers son bien-être. Merci pour votre participation

■ Plan canicule 2024 :



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à venir vous inscrire sur le registre plan canicule tenu en Mairie ou appeler au : 02.41.70.32.50.

En cas d'alerte canicule, vous pourrez compter sur un dispositif de veille. Vous connaissez dans votre entourage des personnes âgées seules isolées, malades ou handicapées, veuillez les signaler en Mairie afin que nous puissions intervenir rapidement si besoin. Nous sollicitons aussi votre esprit de solidarité.



■ Stop aux nuisances sonores

Les travaux d'extérieur peuvent être bruyants.

Rappelons donc que tous les appareils entraînant des nuisances sonores (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, etc.) doivent être utilisés uniquement :

- de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h, le dimanche et les jours fériés

Entre 22h et 7h (entre le coucher et le lever du soleil), on peut parler de **tapage nocturne** à propos des « auteurs ou complices de bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ». Le plus souvent, le tapage nocturne est causé par de la musique forte et persistante, des cris, des éclats de voix, des animaux domestiques, des bruits de machines (perceuse, aspirateur) ; dans ce cas composer le 17.

■ La Préfecture : interdiction de brûlage de déchets

Le brûlage de déchets verts génère des particules fines qui contribuent à la pollution de l'air et aux pics de pollution, y compris dans les Pays de la Loire, avec la circulation automobile et l'activité industrielle.

D'un point de vue réglementaire, le Maire a compétence pour intervenir dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient en matière de salubrité publique au titre de l'article L2212-2 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'arrêté préfectoral 2013-012 du 25 février 2013 interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts en Maine-et-Loire.



■ Permanences :

⇒ **Infirmière de garde :**

Mme Sophie GAUTIER La Romagne ☎ : 02.41.58.61.71

Pour tous les soins semaine et week-end, merci de contacter le numéro ci-dessus.

Permanences tous les matins sur R.D.V à la Mairie de La Romagne.

(Veuillez-vous munir de votre carte Vitale).

⇒ **Médecin :**

Pour les urgences, composer le **02.41.33.16.33 (24h/24h)**

Le **15** ne doit être utilisé qu'en cas **d'urgences vitales**.

Dr DRAGOMIR La Romagne : 02.41.75.48.76

⇒ **Pharmacie :**

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le **3237**

Pharmacie LIMOUSIN La Romagne : 02.41.70.32.72



⇒ **Véolia : le 2 août 2024 9h à 12h à la Mairie**

Eau de Cholet. Service d'eau potable

Agence de Cholet – centre ville 5 rue Pineau du lundi au vendredi – 10h00 / 17h00

Agence de Cholet – Z.I du Cormier 1bis square James Joule lundi mardi jeudi vendredi – 8h30 / 12h00

Accueil téléphonique : 02.41.29.47.65 du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00



INTRAMUROS : Application à télécharger sur



JUILLET 2024

Jeudi 4	BACH Tour : découverte du Badminton	Salle des sports
Vendredi 5	Badminton : A.G	Salle Municipale
Vendredi 12	CSI Ocsigène : soirée fouaces avec la fanfare KIF	Parc de la Mairie
Mardi 16	Don du Sang	Espace Galerne
Mercredi 24	Club du Temps Libre : journée à Terra Botanica	

AOÛT 2024

Vendredi 2	Permanence VEOLIA	Mairie
Jeudi 29	Club du Temps Libre : pique-nique	Salle Bel-Air

SEPTEMBRE 2024

Lundi 9 et mardi 10	Gymnastique Romagnonne : Journées portes-ouvertes	Complexe sportif
Samedi 14	Comité des Fêtes : Grand Pique-nique Romagnon	Parc de la Mairie
Lundi 16 et mardi 17	Gymnastique Romagnonne : Journées portes-ouvertes	Complexe sportif
Mercredi 18	Association Verte Vallée : après-midi danse avec un groupe Country	Résidence Verte vallée
Vendredi 20	CSI Ocsigène : Inauguration Espace Jeunes + soirée Hot Dog	Foyer des jeunes

OCTOBRE 2024

Mercredi 2	Club du Temps Libre : « Citrus événements » Saint Hilaire de Loulay	
samedi 12	Repas des Aînés	Espace Galerne
Samedi 19	Multi Act' Enfance : Bourse aux jouets	Salle Bel-Air
Jeudi 24	Association Verte Vallée : Loto Géant	Résidence Verte Vallée



Mairie de LA ROMAGNE
17 rue de la Mairie - 49740 LA ROMAGNE
Tél. : 02 41 70 32 50
www.laromagne.fr



PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE 28 MAI 2024

